Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le
ID : 064-216404178-20230628-2023_040-DE

VILLE DE NAY

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 16

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation
20/06/2023

Date d'affichage
20/06/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....
et publication du :
../../....

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :
Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. DE VICARI Olivier, Mme DURAND Pascale, M. JUNQUET Fabien, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent, Mme VILLENEUVE Jocelyne

Procuration(s) :
M. CHABROUT Guy donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Daniel, M. DEQUIDT Alain donne pouvoir à Mme MULLER Véronique, Mme HONTAA Corinne donne pouvoir à M. SANCHEZ Laurent, M. MIMIN Matthieu donne pouvoir à Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme PAYOT Marie donne pouvoir à Mme BLANDIE Marie-Christine, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à Mme MAURIN Marina, Mme WEISS Myriam donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :
M. CHABROUT Guy, M. DEQUIDT Alain, Mme HONTAA Corinne, M. MIMIN Matthieu, Mme PAYOT Marie, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme WEISS Myriam

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : 40
Objet : Modification du tableau des effectifs

Vu le code général de la fonction publique,
Vu les lignes directrices de gestion de la ville de Nay,
Vu le tableau des effectifs existant,

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que les mouvements au sein du personnel nécessitent la suppression d'emplois permanents, la modification du temps de travail d'agents, la création d'emplois pour avancement de grade et recrutement,

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le
ID : 064-216404178-20230628-2023_040-DE

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Pour la modification du temps de travail :

Filière	Cadre d'emploi de référence	Nombre d'heures	Date d'effet
Animation	adjoint d'animation	19h05 -> 35h	1/09/2023

Pour la création d'emploi et suppression d'emploi :

Filière	Cadre d'emploi de référence et durée	Nouvel effectif	Date d'effet
Administrative	adjoint administratif principal 1ère classe - 35h	+1	16/09/2023
Animation	adjoint d'animation à temps non complet à 23,21h	suppression	1/07/2023
Technique	adjoint technique de 2ème classe - 35h	+1	1/07/2023
Technique	adjoint technique principal de 1ère classe - 35h	-1	1/07/2023

Vu l'avis favorable du Comité social territorial Intercommunal rendu le 27 avril 2023 concernant la modification de la durée hebdomadaire d'un emploi d'agent d'animation de 19h05 à temps complet,

Vu l'avis favorable de la commission finances et administration générale du 15 juin 2023,

CECI ETANT EXPOSE,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

FIXE le nouveau tableau des effectifs de la ville de Nay tel qu'indiqué ci-dessus

AUTORISE le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les dispositions et à signer toutes les pièces afférentes à ces recrutements.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à NAY
Le Maire,
Signé BB
Bruno BOURDAA